

COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 06 JANVIER 2015

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absent : /

Secrétaire de Séance : J. AUDOIN

1) Lecture et approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le procès verbal de la réunion du 30 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) Transport à la Demande : Mise à disposition du Service à la Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat ayant la compétence en matière de transport à la demande en tant qu'organisateur secondaire, a décidé de réorganiser ce service sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Deux zones A et B ont été déterminées, desservies par deux transporteurs. La commune de Sénailac disposant d'un minibus et assurant déjà ce service depuis plusieurs années, se voit attribuer la zone B et desservira les communes de Blars, Cras, Lauzès, Lentillac, Nadillac, Orniac, Sabadel, St-Cernin, St-Martin-de-vers, St-Sauveur-la-Vallée et Sénailac.

Ce transport à la demande reste à destination de Labastide-Murat les 2nd et 4^{ème} lundis de chaque mois. Le tarif a été fixé à 2 € l'aller et 4 € l'aller-retour. Les personnes intéressées doivent se faire connaître directement auprès du chauffeur (Bernard Rivière Tél. 06.40.05.56.54).

La commune de Sénailac facturera à la communauté de communes les frais de personnel et d'entretien du véhicule liés au service, sur une base prévisionnelle de 4 h par sortie + 0.50 € du km et sur présentation d'un état des dépenses réelles. Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante, avec la communauté de communes de Labastide-Murat.

3) Transport Scolaire : Parcours supplémentaire du mercredi midi de Lauzès à Labastide pour desservir le CLSH.

Le Centre de Loisirs sans Hébergement mis en place par la communauté de communes doit ouvrir ses portes le mercredi 21 janvier prochain.

Le transport des enfants du RPI de Lauzès vers Labastide devant être effectué en définitive par le bus appartenant à la communauté de communes, la commune de Sénailac n'est plus concernée pour assurer ce transport.

4) Acceptation d'un Don

Suite à la vente de sa maison, une propriétaire de la commune a souhaité faire un don à la commune d'un montant de 3 000 € en précisant que cette somme sera affectée à des travaux pour l'église de Sénailac, que le conseil municipal jugera utile.

Le Conseil Municipal accepte ce don à l'unanimité. Un courrier de remerciement signé de tous les membres du Conseil Municipal sera envoyé à la généreuse donatrice.

Sont alors rappelés les travaux précédemment envisagés et les aides sollicitées et/ou accordées.

Ce dossier sera réétudié à l'occasion de la préparation du prochain budget.

5) Demande d'Elargissement d'un Chemin mitoyen avec Sabadel

Mr. P. VALERY de Sabadel-Lauzès demande la possibilité d'élargir côté Sénailac, sur environ 100 m, une partie du chemin rural au *Roc de Guillou*, mitoyen avec la commune de Sabadel, menant à une maison dont il est propriétaire. Le mur concerné par l'élargissement est mitoyen avec la propriété de R. Carnajac qui accepterait de donner le mur. Le demandeur prendrait les travaux à sa charge. La commune de Sabadel pour sa part, a refusé l'élargissement côté Sabadel.

Après s'être rendu sur place,

- considérant d'une part que des arbres devront être coupés, qu'un mur en pierre sera supprimé et que cet élargissement aggraverait les risques d'affaissement du talus et des arbres sur les bâtiments situés en contrebas côté commune de Sabadel,
- considérant d'autre part que ce chemin rural est inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée),
- considérant que l'accès actuel est un accès direct au domaine public (route d'Artix à Sabadel) depuis le domaine privé, appartenant au propriétaire,

Le conseil municipal rejette cette demande à l'unanimité.

6) Demande de Remise en Etat d'un Chemin Rural à La Capelette (Crouzets Sud)

M. DO de Sabadel a fait une demande pour la remise en état d'un chemin rural desservant ses parcelles, situé à *La Capelette* dont une partie (60 à 70 m) se trouve sur la commune de Sénailac. Les travaux envisagés consisteraient à reniveler le chemin avec un apport de cailloux à concasser, et à réaliser quelques saignées pour éviter l'érosion du sol par l'eau de ruissellement.

Après discussion, le conseil municipal propose que le demandeur fasse chiffrer les travaux à réaliser, d'une part sur Sabadel et d'autre part sur Sénailac. Un extrait de plan cadastral sera joint au courrier pour lui indiquer la partie réelle de chemin concernée par la commune de Sénailac. La faisabilité des travaux sera ensuite étudiée en concertation avec la commune de Sabadel.

7) Désignation d'un Référent « Environnement » pour le SYDED

Le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de créer un réseau de référents « *environnement* » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune ; dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...)
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Il convient donc de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Alain BODIN comme référent « *environnement* » de la commune.

8) Questions Diverses

► Stabilisation de la Statue de la Vierge à l'Eglise de Sénailiac : Cette statue repose sur un retable en bois vermoulu qui risque de s'affaisser et d'entraîner la chute de la statue. Il convient donc de la descendre dans les meilleurs délais et d'envisager la réalisation d'un nouveau socle. Rendez-vous est pris pour faire cela rapidement.

► Entretien de la Commune : Un point est fait sur les travaux d'entretien réalisés depuis cet été par E. Mac Guigan. Il est précisé que ses interventions sont facturées 18 € de l'heure. Une liste rigoureuse du travail effectué, va permettre d'établir des objectifs à réaliser au gré des saisons.

► Jardin Communal :

- L'Association *les Rencontres du Révélit* demande la possibilité d'utiliser une partie du jardin communal situé sous l'ancienne école pour réaliser un jardin partagé. Le Conseil Municipal donne son accord ; il conviendra de délimiter la partie affectée à cet usage.
- L'arbre arraché dans le jardin de la mairie a été replanté dans le jardin communal.
- Côté propriété de MM. Paulmier et Bironneau, des plantations d'arbustes ont été réalisées dans le jardin communal. Ces plantations risquent de fragiliser le mur mitoyen et ne sont pas conformes à l'autorisation donnée par le conseil municipal (voir compte rendu du 13 mars 2012).
- Après délibération, le conseil municipal délègue au 1^{er} adjoint l'examen de la situation dans ce secteur.

► Plan Paysage : Des fiches indiquant des points de vue remarquables sont à compléter par chaque commune de la communauté de communes. Elles serviront à l'étude du futur PLUI. Chaque commune peut proposer plusieurs sites. 3 sites sont alors identifiés par le conseil municipal en plus de ceux déjà proposés par le Parc : Sur le chemin de *Soul*, à *Terrou* en limite de *Caniac*, et à *Fon Niove* ou *Fon Garric*. Rendez-vous est pris pour le 16 janvier pour évaluer sur place l'intérêt de chacun de ces sites.

► Dissimulation des Containers : la plantation d'arbustes pour dissimuler les containers d'ordures ménagères à Artix est réalisée.

► Cabine téléphonique : Il est évoqué l'opportunité de supprimer la cabine téléphonique à Sénailiac. Dans le cadre du service universel, ces cabines ne peuvent être supprimées. Un courrier sera donc adressé à ORANGE pour demander à ce que la vitre manquante soit remplacée.

► Service de Portage des Repas à Domicile : Il est fait état de ce service organisé notamment par l'Association Lot Aide à Domicile qui souhaite développer cette forme d'aide et qui s'appuie sur les collectivités pour en faire la promotion.

► Nettoyage du Grenier du Logement de la Mairie : Dans la perspective des travaux d'isolation du grenier du bâtiment de la mairie, il convient de débarrasser tout ce qui s'y est accumulé au fil des ans et l'évacuer en déchetterie. Pour cela, il est proposé de faire appel à l'Association Lot Insertion à qui il sera demandé préalablement une estimation du coût de

leur intervention. Un rendez-vous est fixé avec les membres du conseil municipal qui le souhaitent afin de répertorier ce qui doit être évacué ou conservé.

Avant d'engager tous travaux, Alain Bodin souligne l'importance de faire un point sur la situation financière de la commune. Le maire et ses adjoints lui proposent d'examiner en détail les aspects financiers en réunion restreinte à la suite d'une permanence du mardi.

► Changement des Fenêtres du Logement de la mairie : L'entreprise GREPON, ne réalisant pas les finitions après la mise en place des nouvelles menuiseries, il conviendra de faire appel à une entreprise pour les raccords de plâtre et/ou peinture.

► Chemin des Jonquasses : Ce chemin étant en mauvais état, il devient nécessaire d'y réaliser des travaux, mais la nature des travaux à réaliser reste délicate (goudron, castine) car une partie de ce chemin est encaissée. Il conviendra de prévoir en premier lieu des saignées pour l'évacuation de l'eau. Ce chemin étant communautaire, ces travaux seront proposés au programme voirie 2016 de la Communauté de Communes, le programme 2015 étant déjà élaboré.

► Animations contées : La commune avait pris rang auprès de la communauté de communes pour organiser une animation contée sur le circuit de bourg de Sénailac le 15 août prochain. Mais la commune de Séniergues ayant retenu également cette date, il convient de s'entendre avec eux. Si Séniergues tient à son animation en 2015, Sénailac se positionne dès maintenant pour 2016. Une entente sera donc à trouver.

► Commissions Communauté de Communes : Les comptes rendus des diverses commissions étant envoyés aux délégués, ceux-ci sont invités à les transmettre dès réception à la mairie pour le suivi des dossiers.

► Sécurisation du Mur de la Place Haute de Sénailac : Suite à une chute, heureusement sans gravité, il est fait état de l'opportunité de sécuriser le mur entre la place haute et la place de l'église. En premier lieu, la commune disposant de barrières de sécurité, celles-ci devront être mises en place lors de toute manifestation sur la place haute. Il sera étudié la possibilité de poser une grille en fer forgé sur toute la longueur du mur (environ 13 m), ainsi qu'une main courante sur l'escalier. Il sera également étudié la végétalisation du pied du mur et la suppression des rochers dans la mesure du possible.

► Travaux divers :

- C. Bénac propose de tailler le frêne gênant au lavoir. Proposition acceptée.
- Portail du cimetière : le gond du portail gauche est à remettre d'aplomb
- Porte d'entrée de la Salle des Fêtes : un graissage des charnières doit être réalisé

► Défibrillateur : Un achat groupé de défibrillateurs pourrait être organisé avec les communes de la communauté de communes. Il convient d'étudier en amont les aides auxquelles la commune pourrait prétendre.

► Prochaines Animations communales : sont rappelées

- Séance de cinéma le samedi 31 janvier (*Vie Sauvage*)
- Veillée du Parc le vendredi 06 janvier (Thème les Lacs des Causses du Quercy)
- Séance de cinéma le samedi 28 février (*Cheval de Guerre*)

► Elections Départementales : Les prochaines élections pour le renouvellement général des conseillers départementaux auront lieu le dimanche 22 mars pour le 1^{er} tour et le dimanche 29 mars pour le second tour (décret du 28 novembre 2014).
